

2018_CT2_289

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

: ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Commerce et artisanat

■ Séance du 21 juin 2018

05_6_01

■ Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 par la Communauté du Pays d'Aix pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, initiatrices de projets de dynamisation des centres-villes ou villages, font appel au Territoire du Pays d'Aix.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de deux subventions :

- L'une de 10 000 € à l'association « Vie et commerce », dont la vocation est de fédérer les commerçants et artisans de Vitrolles, en créant et pérennisant des actions d'animations commerciales et qui se propose d'organiser un marché de Noël avec une patinoire au mois de décembre.
- L'autre de : 2 600 € à l'association « Vivre Rousset », dont la vocation est de renforcer l'attractivité de Rousset et de faire entendre ses adhérents.

Les demandes ont été examinées au regard des critères adoptés par le Conseil communautaire de la CPA, le 15 décembre 2011 (délibération n°2011_A195).

Les subventions présentées tiennent compte de l'impact de leurs actions sur le territoire, mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles et du bilan 2017 produit par l'association.

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
548	Marché de Noël avec patinoire	Vie et Commerce	Fédérer les commerçants et artisans de Vitrolles. Créer et pérenniser les actions d'animations commerciales	10 000 €	44 500 €	14 500 €	10 000 €	Non
656	Apéro fête de la musique	Vivre Rousset	Renforcer l'attractivité de Rousset. Créer une image de marque de la commune. Représenter et défendre ses adhérents	280 €	950 €	422 €	422 €	Non
654	Goodies novembre et décembre	Vivre Rousset	Renforcer l'attractivité de Rousset. Créer une image de marque de la commune. Représenter et défendre ses adhérents	2 120 €	4 040 €	1 795 €	1 795 €	Non
657	Petits déjeuners thématiques	Vivre Rousset	Renforcer l'attractivité de Rousset. Créer une image de marque de la commune. Représenter et défendre ses adhérents	200 €	860 €	383 €	383 €	Non
	S/TOTAL	Vivre Rousset		2 600 €	5 850 €	2 600 €	2 600 €	
	TOTAL			12 600 €	50 350 €	17 100 €	12 600 €	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1511 1-2, L.1511 1-3 et L.1511 1-4;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2011_A195 du Conseil communautaire de la CPA du 15 décembre 2011 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de proximité ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 6 juin 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les projets portés en 2018 par ces associations favorisent l'activité commerciale et artisanale de proximité et que les associations sont initiatrices de projets de dynamisation des centres-villes ou villages.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 € à l'association « Vie et Commerces » et une subvention de 2 600 € à « Vivre Rousset ».

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3F/632/65748.

ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_289-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

DOSSIER N° 2018_548	COMMISSION DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	
TIERS N° 113 883	5 juin 2018	21 juin 2018	
VIE ET COMMERCE			
PRÉSIDENT	Madame Élisabeth GIANNINI		
SIÈGE	VITROLLES		
OBJET STATUTAIRE	<p>L'association « Vie et Commerce » a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – fédérer les commerçants et artisans de l'ensemble du territoire vitrollais, afin de soutenir et promouvoir l'activité commerciale. – créer et pérenniser les actions d'animations commerciales en partenariat avec le monde associatif, les collectivités locales, territoriales et organismes consulaires. 		
OBJET DE LA DEMANDE	« Vie et Commerce » propose de se concentrer pour la 3 ^e année consécutive et compte-tenu du succès des animations précédentes, sur une action d'envergure : « Marché de Noël avec animation patinoire » (tout le mois de décembre) : Tous publics. 20 000 personnes sont attendues.		
DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE, FISAC	FISAC en cours.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2018 l'association a un budget prévisionnel global de 44 500 € : Commune de Vitrolles = 30 000 €		
DONNÉES FINANCIÈRES			
BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	44 500 €	MONTANT DEMANDÉ	14 500 €
MONTANT PROPOSÉ	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2018	22,47 %
SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	12 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2017	22,70 %
OBSERVATIONS	<p>Bilan 2017 : L'association n'a pas encore transmis son bilan.</p> <p>L'association a embauché une assistante pour soulager le travail de son nouveau bureau.</p> <p>La commune dispose d'un réel service « artisanat et commerce ».</p> <p><u>Tous les critères sont respectés</u></p>		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_289-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice		2018		
DEPENSES	Montant.	RECETTES	Montant.	
00 - Achats	9 745,00 €	70 - Vente de produits Fin. de marchandises, prestations de services		
Prestations de services	3 400,00 €			
Achats matériels et fournitures	845,00 €	74 - Subventions d'équipement(s)	44 500,00 €	
Autres fournitures	500,00 €	État, préciser (et) (matériels) (solidité)		
01 - Services extérieurs	35 820,00 €			
Locations	33 500,00 €	Région(s)		
Entretien et réparation				
Assurance	360,00 €	Département(s)		
Documentation				
02 - Autres services extérieurs	145,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (ou mix)	14 500,00 €	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Territoire Marseille-Provence		
Publicité, publication		Territoire du Pays d'Aix	14 500,00 €	
Déplacements, missions		État par service		
Services bancaires, autres	145,00 €			
03 - Impôts et taxes		Territoire du Pays d'Aix		
Impôts et taxes sur rémunérations		Territoire du Pays d'Aix		
Autres impôts et taxes		Territoire Alpes-Côte d'Azur		
		Territoire du Pays de Marseille		
04 - Charges de personnel	3 750,00 €	Commune(s) Vitrolles	30 000,00 €	
Rémunération des personnels	2 720,00 €			
Charges sociales	1 030,00 €	Département(s) (Métail)		
Autres charges de personnel				
		Fonds européens		
05 - Autres charges de gestion courante		L'agence de services et de paiement (ASIP-ANSEA-entités liées)		
		Autres établissements publics		
06 - Charges financières		Actes privés		
		08 - Autres produits de gestion courante		
07 - Charges exceptionnelles		09 - Dotations, dons reçus ou legs		
		10 - Produits financiers		
08 - Dotations aux amortissements		11 - Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL DES DEPENSES	44 500,00 €	TOTAL DES RECETTES	44 500,00 €	
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €	
CONTRIBUTEURS VOLONTAIRES :				
09 - Emprunts des contributions volontaires en nature		07 - Contributions volontaires en nature		
Secours en nature		Bénévolat		

Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature
Personnel bénévole		Dons en nature
TOTAL	- €	TOTAL

La subvention demandée à la Métropole de 14500€ représente 32% (total des produits hors (montant attribué/total des produits) x 100

contributions volontaires.

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.
 2 L'attention du demandeur est attirée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres B sur l'honneur et doivent être justifiées. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est et services et collectivités sollicitées.
 3 Le plan comptable des associations, issu du règlement GNC n° 80-01, prévient à minima une information (quand applicable) l'absence et une possibilité d'inscription en comptabilité sous un engagement « hors bilan » et « au plus ».

ne publicis valeurs déclaration de en indiquent les autres et états, quantitative) dans site de résultats.

Signature du Président

Fait à : Vitrolles
 Le : 27/09/2017

Cachet de l'as : Bon



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20180621-2018_CT2_289-DE
 Date de télétransmission : 02/07/2018
 Date de réception préfecture : 02/07/2018

DOSSIER N° 2018_656	COMMISSION DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	
TIERS N° 113 338	5 juin 2018	21 juin 2018	
VIVRE ROUSSET			
PRÉSIDENT	Madame Laure CARBUCCIA		
SIÈGE	ROUSSET		
OBJET STATUTAIRE	<p>L'association « Vivre Rousset » a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – renforcer l'attraction de Rousset et sa fréquentation par des consommateurs potentiels. – valoriser et promouvoir les activités, produits ou services de ses membres et leurs entreprises. – créer une image de marque de la commune. – assurer la représentation de ses adhérents auprès des autorités et organismes locaux, régionaux et divers pour la défense de leurs intérêts communs. 		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>« Vivre Rousset » propose l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> – « Apéro Fête de la Musique » (21 juin 2018) : soirée spéciale « Fête de la musique » offerte aux clients des adhérents et dédiée aux habitants de la haute vallée de l'Arc. <p>20 participants, pour 100 personnes attendues.</p>		
DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE, FISAC	Pas de FISAC en cours.		
AUTRES PARTENAIRES	<p>Pour 2018, l'association a un budget prévisionnel global de 5 650 € :</p> <p>Commune = 2 000 €</p>		
DONNÉES FINANCIÈRES			
BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	950 €	MONTANT DEMANDÉ	422 €
MONTANT PROPOSÉ	422 €	TAUX DE COUVERTURE 2018	44,42 %
SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	280 €	TAUX DE COUVERTURE 2017	40,00 %
OBSERVATIONS	<u>Tous les critères sont respectés</u>		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_289-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

EVENEMENT ANNUEL "APERU OFFERT PAR LES COMMERÇANTS A LEURS CLIENTS"

Année ou exercice 2018

DEPENSES		Montant	RECETTES		Montant
60 - Achats		500,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Prestations de services					
Achats matières et fournitures		- €	74 - Subventions d'exploitation :		747,00 €
Autres fournitures		500,00 €	État - préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		
61 - Services extérieurs		- €			
Locations			Région(s)		
Entretien et réparation			Département (s)		
Assurance					
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		450,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (total 2017)		422,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		450,00 €	- Territoire Marseille-Provence		
Publicité, publication			- Territoire du Pays d'Aix		422,00 €
Déplacements, missions			Détail par service		
Services bancaires, autres					
63 - Impôts et taxes		- €	- Territoire du Pays Salonais		
Impôts et taxes sur rémunérations,			- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		
Autres impôts et taxes			- Territoire Istres-Ouest Provence		
			- Territoire du Pays de Martigues		
64 - Charges de personnel		- €	Commune(s) : ROUSSET		325,00 €
Rémunération des personnels			Organismes sociaux (détailler) :		
Charges sociales					
Autres charges de personnel			Fonds européens		
			L'agence de services et de paiement (ex-CRASEA-emplois aidés)		
65 - Autres charges de gestion courante		- €	Autres établissements publics		
			Aides privées		
66 - Charges financières		- €	75 - Autres produits de gestion courante		203,00 €
			Dont cotisations, dons manuels ou legs		203,00 €
67 - Charges exceptionnelles		- €	76 - Produits financiers		- €
			77 - Reprises sur amortissements et provisions		- €
68 - Dotation aux amortissements		- €	TOTAL DES RECETTES		950,00 €
TOTAL DES DEPENSES		950,00 €	EXCEDENT A REPORTER		- €
DEFICIT A REPORTER		- €			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES :					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		160,00 €	87 - Contributions volontaires en nature		160,00 €
Secours en nature			Bénévolat		160,00 €
Mise à disposition gratuite biens et prestations			Prestation en nature		
Personnel bénévole		160,00 €	Dons en nature		
TOTAL		320,00 €	TOTAL		320,00 €

La subvention demandée à la Métropole de 422 représente 44 % du total des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x 100

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président

Fait à :

ROUSSET

Cachet de l'association

Le :

31/10/2017

VIVRE ROUSSET
ESPACE FABRE
AV DE LA TUILLIÈRE
13790 ROUSSET
018 749 405 0011

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_289-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

DOSSIER N° 2018_654	COMMISSION DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	
TIERS N° 113 338	5 juin 2018	21 juin 2018	
VIVRE ROUSSET			
PRÉSIDENT	Madame Laure CARBUCCIA		
SIÈGE	ROUSSET		
OBJET STATUTAIRE	<p>L'association « Vivre Rousset » a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – renforcer l'attraction de Rousset et sa fréquentation par des consommateurs potentiels. – valoriser et promouvoir les activités, produits ou services de ses membres et leurs entreprises. – créer une image de marque de la commune. – assurer la représentation de ses adhérents auprès des autorités et organismes locaux, régionaux et divers pour la défense de leurs intérêts communs. 		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>« Vivre Rousset » propose l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> – « Communication avec goodies en novembre et décembre 2018 » : animation sur les deux mois, 20 participants, pour 1 000 personnes attendues sur les deux mois. Distribution de stylos, sacs réutilisables, gestion des réseaux sociaux... 		
DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE, FISAC	Pas de FISAC en cours.		
AUTRES PARTENAIRES	<p>Pour 2018, l'association a un budget prévisionnel global de 5 650 € : Commune = 2 000 €</p>		
DONNÉES FINANCIÈRES			
BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	4 040 €	MONTANT DEMANDÉ	1 795 €
MONTANT PROPOSÉ	1 795 €	TAUX DE COUVERTURE 2018	44,43 %
SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	1 530 €	TAUX DE COUVERTURE 2017	36,43 %
OBSERVATIONS	<u>Tous les critères sont respectés</u>		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_289-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

GOODIES & OPERATION DE COMMUNICATION

Année ou exercice 2018

DEPENSES		Montant	RECETTES		Montant
60 - Achats		€	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Prestations de services					
Achats matières et fournitures		€	74 - Subventions d'exploitation :		3 178,00 €
Autres fournitures			Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		
61 - Services extérieurs		- €			
Locations			Région(s)		
Entretien et réparation			Département (s)		
Assurance					
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		4 040,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (1641 2017)		1 795,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires			Territoire Marseille-Provence		
Publicité, publication		4 040,00 €	Territoire du Pays d'Aix		1 795,00 €
Déplacements, missions			Détail par service		
Services bancaires, autres					
63 - Impôts et taxes		- €	Territoire du Pays Salonais		
Impôts et taxes sur rémunérations			Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		
Autres impôts et taxes			Territoire Istres-Ouest Provence		
			Territoire du Pays de Marignans		
64 - Charges de personnel		- €	Commune(s) : ROUSSET		1 381,00 €
Rémunération des personnels			Organismes sociaux (détailler) :		
Charges sociales					
Autres charges de personnel			Fonds européens		
65 - Autres charges de gestion courante		- €	L'Agence des services et de proximité (ex-UNASEA-emplois aidés)		
			Autres établissements publics		
66 - Charges financières		- €	Aides primes		
			75 - Autres produits de gestion courante		884,00 €
67 - Charges exceptionnelles		- €	Dont cotisations, dons manuels ou legs		884,00 €
			76 - Produits financiers		- €
68 - Dotations aux amortissements		- €	78 - Reprises sur amortissements et provisions		- €
TOTAL DES DEPENSES		4 040,00 €	TOTAL DES RECETTES		4 040,00 €
DEFICIT A REPORTER		- €	EXCEDENT A REPORTER		- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES :					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		684,00 €	87 - Contributions volontaires en nature		684,00 €
Secours en nature			Bénévolat		684,00 €
Mise à disposition gratuite biens et prestations			Prestation en nature		
Personnel bénévole		684,00 €	Dons en nature		
TOTAL		1 368,00 €	TOTAL		1 368,00 €

La subvention demandée à la Métropole de 1795 réside 44 total des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x 100

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président

Fait à : ROUSSET
Le : 31/10/2017

Cachet de l'association

VIVRE ROUSSET
ESPACE FABRE
AV. DE LA TUILLIÈRE
13790 ROUSSET
519 740 486 00077

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_289-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

DOSSIER N° 2018_657	COMMISSION DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	
TIERS N° 113 338	5 juin 2018	21 juin 2018	
VIVRE ROUSSET			
PRÉSIDENT	Madame Laure CARBUCCIA		
SIÈGE	ROUSSET		
OBJET STATUTAIRE	<p>L'association « Vivre Rousset » a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – renforcer l'attraction de Rousset et sa fréquentation par des consommateurs potentiels. – valoriser et promouvoir les activités, produits ou services de ses membres et leurs entreprises. – créer une image de marque de la commune. – assurer la représentation de ses adhérents auprès des autorités et organismes locaux, régionaux et divers pour la défense de leurs intérêts communs. 		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>« Vivre Rousset » propose l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> – « Petits déjeuners thématiques » : 1 fois par mois, réservés aux adhérents de l'association pour mieux les fédérer. 		
DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE, FISAC	Pas de FISAC en cours.		
AUTRES PARTENAIRES	<p>Pour 2018, l'association a un budget prévisionnel global de 5 650 € : Commune = 2 000 €</p>		
DONNÉES FINANCIÈRES			
BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	860 €	MONTANT DEMANDÉ	383 €
MONTANT PROPOSÉ	383 €	TAUX DE COUVERTURE 2018	44,53 %
SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2017	200 €	TAUX DE COUVERTURE 2017	44,44 %
OBSERVATIONS	<u>Tous les critères sont respectés</u>		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_289-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

PETITS DEJEUNERS ET REUNIONS THEMATIQUES

Année ou exercice 2018

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
60 - Achats	50,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	50,00 €	74 - Subventions d'exploitation :	677,00 €
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs			
Locations		Région(s)	
Entretien et réparation		Département (s)	
Assurance			
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	170,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence (1er semestre 2017)	363,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire Marseille-Provence	
Publicité, publication		- Territoire du Pays d'Aix	363,00 €
Déplacements, missions	800,00 €	Détail par service	
Services bancaires, autres	10,00 €	- Territoire du Pays Salonais	
63 - Impôts et taxes	- €	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Impôts et taxes sur rémunérations,		- Territoire Istres-Ouest Provence	
Autres impôts et taxes		- Territoire du Pays de Martigues	
64 - Charges de personnel	- €	Commune(s) : ROUSSET	294,00 €
Rémunération des personnels		Organismes sociaux (détailler) :	
Charges sociales		Fonds européens	
Autres charges de personnel		L'agence de services et de paiement (ex-UNASEA-emplois aidés)	
65 - Autres charges de gestion courante	- €	Autres établissements publics	
		Aides privées	
66 - Charges financières	- €	75 - Autres produits de gestion courante	163,00 €
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	183,00 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	76 - Produits financiers	- €
		78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €
68 - Dotation aux amortissements	- €		
TOTAL DES DEPENSES	860,00 €	TOTAL DES RECETTES	860,00 €
DEFICIT A REPORTER	- €	EXCEDENT A REPORTER	- €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES :			
66 - Emplois des contributions volontaires en nature	146,00 €	67 - Contributions volontaires en nature	146,00 €
Secours en nature		Bénévolat	146,00 €
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole	146,00 €	Dons en nature	
TOTAL	292,00 €	TOTAL	292,00 €

La subvention demandée à la Métropole de 383 représente 44 % total des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x 100

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3 Le plan comptable des associations, issu du règlement GRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Signature du Président

Fait à :

ROUSSET

Le :

31/10/2017

Cachet de l'association

VIVRE ROUSSET
ESPACE FABRE
AV DE LA TUILLIÈRE
13790 ROUSSET
019 740 486 00011

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_289-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **28 JUIN 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_289-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018